

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2021

N° 2021-010

**Finances - Ligne de trésorerie 2021 - Choix de
l'organisme prêteur -
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 01 février 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Christiane BRESSION, Carl LEQUERTIER, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET.

En exercice : 20

Présents : 17

Votants : 20

Excusés :

Nicole BRUANDET, Isabelle BRIARD, Jean-Marc MASSE.

Pouvoirs :

Nicole BRUANDET à Jean-Marc MASSE.

Jean-Marc MASSE à Éric DODET. Jean-Marc MASSE étant excusé Éric DODET dispose de 2 pouvoirs.

Isabelle BRIARD à Pascal FOULON.

Secrétaire auxiliaire : Joël GIRARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune a l'obligation de déposer ses fonds au Trésor Public et qu'il lui est interdit d'avoir une trésorerie négative. Or, les flux de dépenses et de recettes n'étant pas tous maîtrisables dans le temps, il est nécessaire de disposer d'un emprunt à court terme afin de pouvoir abonder la trésorerie autant que de besoin.

Il a été envisagé une ligne de trésorerie de 300 000 €. Trois établissements bancaires ont été consultés et nous ont fait les propositions suivantes :

	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL
TAUX	VARIABLE € STR 0,000%	VARIABLE EUR.3 MOIS 0,000%	VARIABLE EUR.3M MOY.1MOIS 0,00000%
MARGE	0,90%	0.88%	0,70%
FRAIS	300 €	300 €	300 €
COMMISSION DE NON UTILISATION	0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen	NEANT	NEANT
COMMISSION D'ENGAGEMENT	NEANT	0.25% / an	NEANT

La proposition du Crédit Mutuel est celle pour laquelle les frais de dossier, les frais de commission de non-utilisation, la commission d'engagement et la marge sont les plus faibles.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

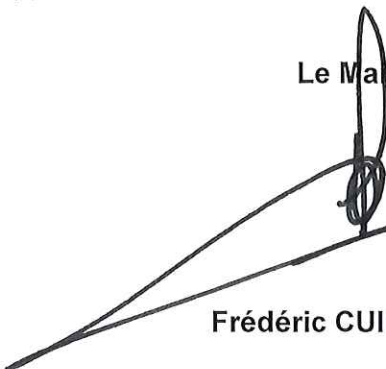
- retenir la proposition du Crédit Mutuel ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat avec l'organisme prêteur retenu et toutes les pièces relatives à la gestion de la ligne de trésorerie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **11 FEV. 2021**

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **11 FEV. 2021**
Et de l'affichage le **11 FEV. 2021**
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.

